

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CHAQUE CLIENT DOIT LIRE ET SIGNER CE CONTRAT AVANT LE DEBUT DU VOYAGE

L'inscription à nos randonnées encadrées, impliquent l'acceptation et la signature des documents qui vous seront présentés avant le départ.

Toute réservation suppose de la part du client la consultation et l'acceptation préalable, expresse et sans réserve des conditions générales de vente (CGV).

- Le client s'engage à retourner signés [les Conditions Générales de Ventes](#) de AS BUGGY MAROC, [la fiche de renseignements](#) ainsi que [la fiche médicale](#).
- Aucune randonnée ne pourra débuter sans la présentation obligatoire du permis de conduire valide pour les conducteurs, être en possession d'un passeport en cours de validité 6 mois après la date de retour.
- Signer sur place, avant le départ en circuit, un [contrat de location incluant une décharge de responsabilité](#).
- Déposer sur place et avant le départ en circuit une caution d'un montant de 3000 Euros par empreinte bancaire. Caution qui vous sera restituée avant votre retour. Une liste de prix des pièces les plus fréquemment endommagés vous sera remise au départ du circuit

INSCRIPTION

- La participation à l'une de nos randonnées implique obligatoirement une réservation préalable.
- Pour être validée, la réservation devra être accompagnée d'un acompte de 30% par virement du montant total de la randonnée choisie.
- Le solde du montant total de l'activité sera à régler sur place le jour même du départ en espèces.

LE PRIX DU CIRCUIT COMPREND

La location d'un buggy ; le guide avec son buggy ; les hôtels en chambre double ; la pension complète (sauf premier et dernier jour) ; un 4x4 d'assistance, d'accompagnement et transport de bagages ; l'assistance technique ; l'encadrement et la logistique ; le transfert aller-retour aéroport d'Agadir (par groupe) et l'assurance aux tiers.

LE PRIX DU CIRCUIT NE COMPREND PAS

Le billet d'avion ; le carburant ; les boissons, l'alcool ; l'équipement complet du pilote (ref, fiche d'information) ; l'hébergement en hôtel avant et après circuit ; l'assurance personnel et rapatriement ; activités optionnelles.

ENGAGEMENT/ASSURANCE PERSONNELLE

AS BUGGY MAROC attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'être correctement assuré en responsabilité civile, pour la pratique des activités sportives de pleine nature et en particulier pour la pratique du buggy.

Nous conseillons également aux pilotes et passagers, d'être assurés en individuel accident pour la pratique du buggy à l'étranger. Cette assurance doit couvrir l'annulation/interruption du circuit, les accidents personnels, les frais de santé annexes (soins médicaux, hospitalisation), le rapatriement, perte des biens personnels etc.

AS BUGGY MAROC se réserve le droit de refuser l'accès du client si celui-ci n'est pas muni de la preuve d'une couverture par assurance au début de son séjour. Il n'y a pas d'assurance disponible sur place pour couvrir des blessures éventuelles et frais médicaux, ni les frais de rapatriement à la suite d'un accident.

AS BUGGY MAROC n'a pas les moyens de vérifier l'état de santé, le niveau de résistance physique et de pratique sportive des clients qui s'inscrivent sur ses différents programmes. Il appartient à chaque client de vérifier, par une visite médicale préalable, que son état de santé lui permet de participer à l'activité choisie.

AS BUGGY MAROC ne saurait être tenu pour responsable d'une mauvaise appréciation, par le client, de son état de santé, de sa résistance physique, ou de ses acquis techniques, ni des décisions des guides et accompagnateurs en résultant.

AS BUGGY MAROC doit informer les pilotes et les passagers que son assurance ne couvre pas les risques liés à une activité sportive motorisée et s'assure par les Conditions Générales que ceux-ci en sont parfaitement conscients.

AS BUGGY MAROC couvre les pilotes uniquement en cas de faute avérée du guide et ne sera tenu pour responsable des dégâts ou des blessures occasionnées par le pilote lui-même ou sur autrui, causé par négligence, maladresse ou inobservation des consignes du guide. De même, il est de règle dans le monde du voyage d'aventure et des activités de pleine nature que toute décision sur le terrain relatif à la réalisation ou la modification du séjour en fonction de conditions climatiques ou géologiques défavorables, de la forme physique des participants ou de leurs acquis techniques, reste entièrement et exclusivement à la discrétion des guides. Tous les participants doivent impérativement se plier aux injonctions du guide formateur durant leur activité. Ils devront également se conformer aux règles de prudence et de sécurité. Les guides se réservent le droit d'exclure un participant pour tout comportement irresponsable, conduite dangereuse ou non respectueuse de l'environnement ou des autres usagers croisés en chemin. Les pilotes participants sont responsables de tous les dégâts causés aux tierces personnes lors des randonnées ou cours de franchissement. Si ceux-ci brisent une barrière, un mur, un enclot ou causent tout autre dégât lié à des propriétés privées, ils s'engagent à en assumer la responsabilité financière aux mêmes conditions que le précédent paragraphe. Ces derniers ne pourront alors prétendre à aucun remboursement. Les pilotes sont aussi responsables des coûts encourus par des dégâts causés aux buggys ou à leurs équipements en cas d'accident ou d'utilisation

négligente.

Les participants attestent sur l'honneur être titulaires d'une assurance responsabilité civile (cf. dommages corporels causés aux tiers : art. L221-1 du code des assurances), et qu'ils sont conscients que les risques liés à la pratique des sports motorisés ne sont pas pris en charge par l'assurance de AS BUGGY MAROC.

Aucune modification ou interruption de séjour en résultant ne pourra donner lieu à remboursement ou indemnités.

Les frais supplémentaires, soumis à l'acceptation du client et engagés pour poursuivre ou modifier le programme initial, pourront être pris en charge sur place par les participants et ne donneront lieu à aucun remboursement par AS BUGGY MAROC.

RESERVATION, ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE

- Toute réservation doit être faite par écrit : courrier ou e-mail mais ne devient effective qu'après la signature d'un bulletin de commande délivré par AS BUGGY MAROC. Pour vous inscrire, veuillez-vous rendre dans l'onglet "contact".
- Pour être valable, l'inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total de l'activité par virement bancaire. Le solde restant devra être réglé impérativement avant le départ de l'activité.
Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue sur le bon de commande est considéré comme ayant annulé son activité.

ASSISTANCE

L'assistance, dans le cadre exclusif des randonnées est prévue pour ravitailler les participants en carburant et en vivres pendant l'étape et pour transporter les bagages (un sac par participant) des participants aux lieux d'hébergement. En cas de panne ou de blessure grave empêchant le concurrent de rejoindre l'étape du soir, nous ramenons pilote et buggy au départ ou à l'arrivée de l'étape. En aucun cas nous mettons en œuvre une assistance médicale.

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou dès lors que ces modifications seraient imposées par les décisions qui seraient prises par les prestataires de services locaux auxquels nous vous adressons, en cas de fêtes, grèves, manifestations, pluies diluviennes, routes impraticables, cols enneigés ou tout autre événement majeur.

Dans l'hypothèse où le départ du voyage ne pourrait avoir lieu, pour quelque motif que ce soit et de manière non exhaustive l'organisateur proposera un avoir après paiement des pénalités permettant le report du circuit à une autre date pendant 1 an. Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ANNULATION

L'annulation, quelle que soit sa date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues et doit impérativement être notifiée par écrit. Vous pouvez, en cas de force majeure, annuler votre inscription à l'une de nos activités. Vous devrez pour cela : soit nous prévenir 48h maximum avant le jour de l'activité prévue, en nous fournissant vos justificatifs, par e-mail ou par courrier, soit nous faire une demande par courrier en recommandé AR avec les preuves de votre empêchement : décès familial, pour maladie, accident corporel, et stipulant votre demande de remboursement. AS BUGGY MAROC vérifiera alors si vous pouvez effectivement être remboursés et vous enverra votre remboursement dans un délai maximum de 2 mois, si votre demande est justifiée. Dans le cas contraire vous serez avertis par retour de courrier des raisons du refus de remboursement. Toute annulation ne respectant pas ces conditions ne fera l'objet d'aucun remboursement. Si vous n'êtes pas présent à l'heure, au lieu de rendez-vous du départ de l'activité, aucun remboursement ne sera possible. La procédure de remboursement ne peut intervenir qu'à cette condition.

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes interviendra déduction faite des frais d'annulation ci-dessous et des frais de dossier, en fonction de la date de départ :

- + 30 jours avant le départ : Remboursement à 100%.
- De 30 jours à 21 jours avant le départ : Remboursement à 75%
- De 20 jours à 8 jours avant le départ : Remboursement à 50%
- De 7 jours à 2 jours avant le départ : Aucun remboursement
- La veille du départ : Aucun remboursement

Sauf cas de force majeur : décès familial, maladie, accident, justifié par écrit.

OBLIGATIONS DU PILOTE ET RESPONSABILITE

Il est interdit aux participants d'arriver au début du circuit en état d'intoxication. Le client ne consommera pas de drogues illégales ou d'alcool pendant la journée d'un circuit. Le client ne doit pas consommer des quantités déraisonnables d'alcool, et en tout cas aucune drogue illégale, pendant la durée d'un circuit de randonnée.

Nous demandons aux clients de bien vouloir nous prévenir de tout médicament prescrit par ordonnance qu'ils doivent ou sont susceptibles de prendre lors de leur séjour.

Le conducteur doit suivre scrupuleusement toutes les consignes du guide formateur.

Le conducteur doit suivre exclusivement les traces du guide formateur et ne pas chercher à le devancer.

Le conducteur doit respecter le code de la route et les limitations de vitesse. Le conducteur ne doit jamais doubler le buggy qui le précède, sauf indication contraire de celui-ci, l'esprit

de la randonnée n'étant pas une compétition sportive. La sécurité des conducteurs est notre priorité. Il est strictement interdit de rouler dangereusement seul ou en groupe, sous peine d'annulation du contrat et du retrait du buggy de location, sans aucune quelconque indemnité. Le conducteur doit porter obligatoirement un casque homologué NF et posséder un équipement adéquat à la pratique du buggy. AS BUGGY MAROC fournit le casque et les gants. Le port d'un pantalon long et d'un t-shirt à manches longues est obligatoire et doit être apporté par le participant. L'équipement complet nécessaire est visible dans les parties concernées.

En cas de dégâts du buggy :

Le client accepte de prendre en charge tous les coûts encourus par des dégâts occasionnés aux buggys ou aux équipements du buggy lors d'un accident et/ou d'une utilisation négligente ou peu attentionnée du buggy. La valeur des pièces mécaniques ou équipements abîmés sera déterminée avec référence de l'article en question avec une majoration de 30% pour couvrir les frais d'expédition et de dédouanement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour les **programmes d'une seule journée**, un **minimum de 2 buggys participants** est requis.

Pour **tous les autres programmes**, le circuit est établi sur la base de **3 buggys participants minimum**.

Si ce nombre n'est pas atteint **au plus tard un mois avant la date prévue**, AS BUGGY MAROC se réserve le droit de proposer aux participants déjà inscrits **une formule alternative**, sans que cela ne modifie l'itinéraire ou les étapes du circuit.

Les réajustements tarifaires éventuels seront appliqués au moment du **règlement du solde**.

En cas de refus de la nouvelle formule proposée, **AS BUGGY MAROC remboursera l'acompte perçu, déduction faite de 10 % de frais de gestion**.

IMAGES

AS BUGGY MAROC se réserve le droit d'utiliser pour sa promotion les images, et vidéos prises durant les circuits sur tout support promotionnel né ou à naître, sans que cette utilisation ne soit contraire aux bonnes mœurs.

Mentions légales Conditions vente